

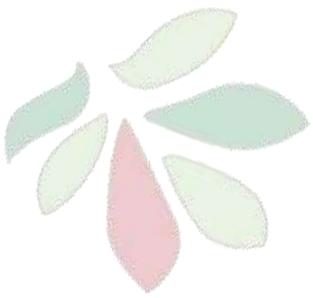
15 Octobre 2019

# Valoriser le pin maritime en assurant une gestion durable des forêts

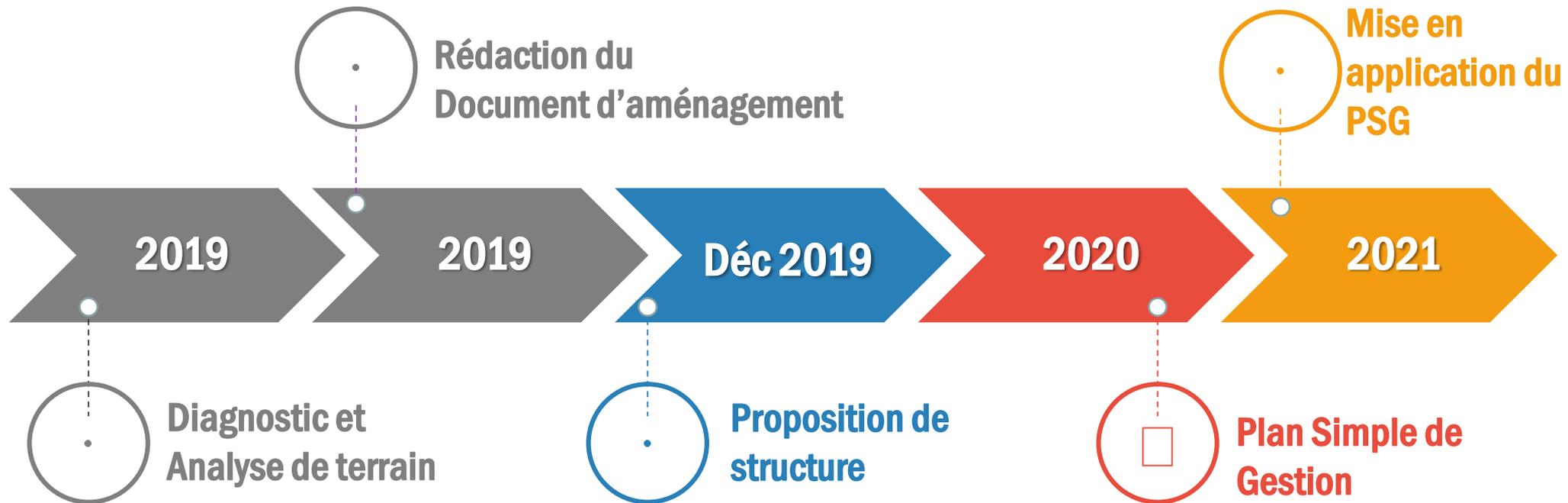
## Réunion d'information n°2

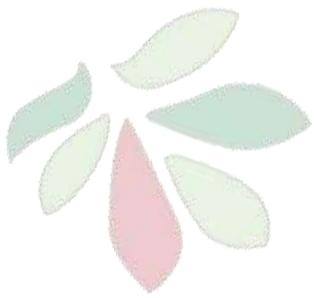
# PLAN

- Etat d'avancement du projet
- Présentation du doc diagnostic
- ENS



# Le projet





# Diagnostic

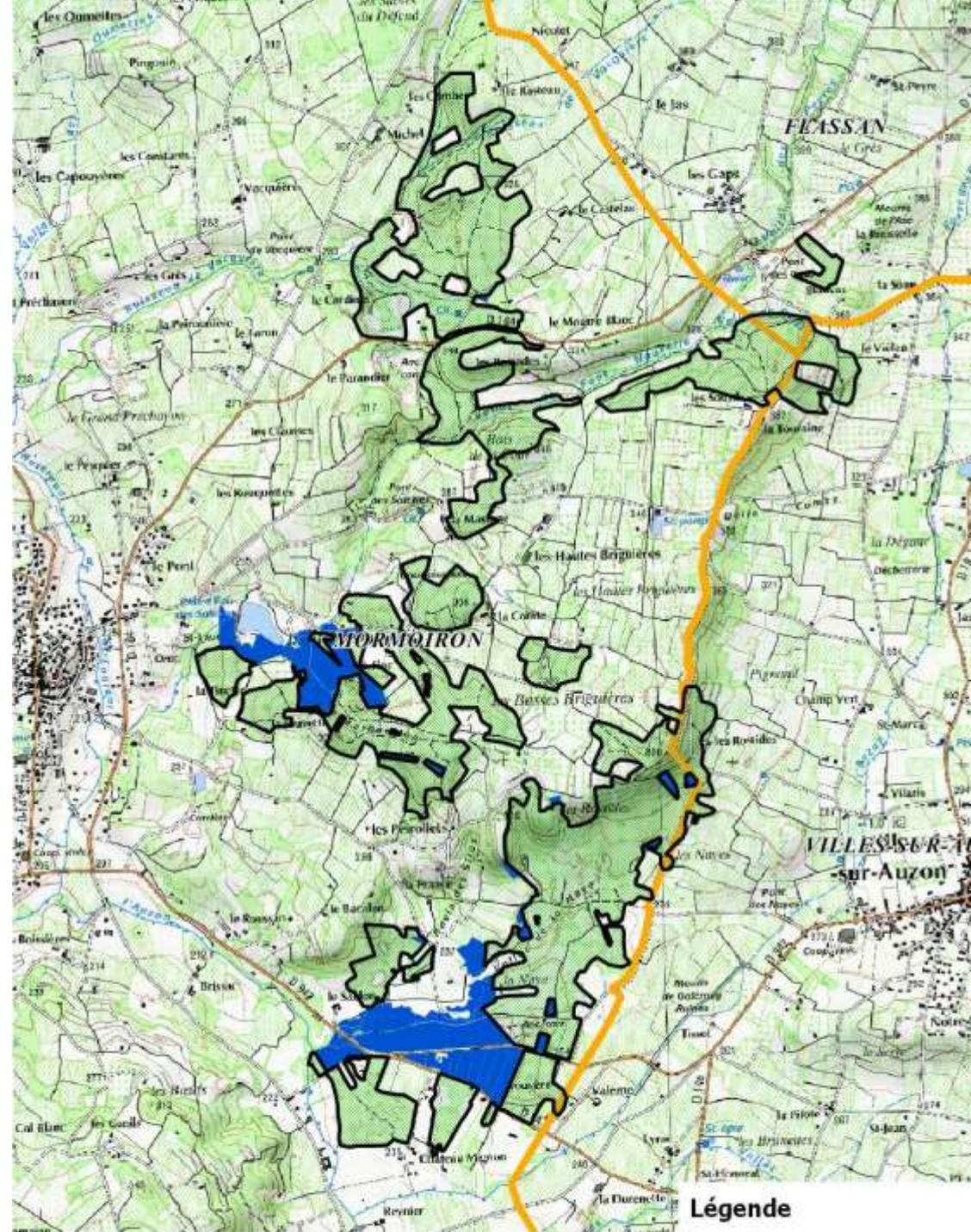
## Le territoire

3 communes

275 ha de forêt privée

Historique:

- ✓ Forêts
- ✓ Carrières
- ✓ Zones agricoles
- ✓ Prairies

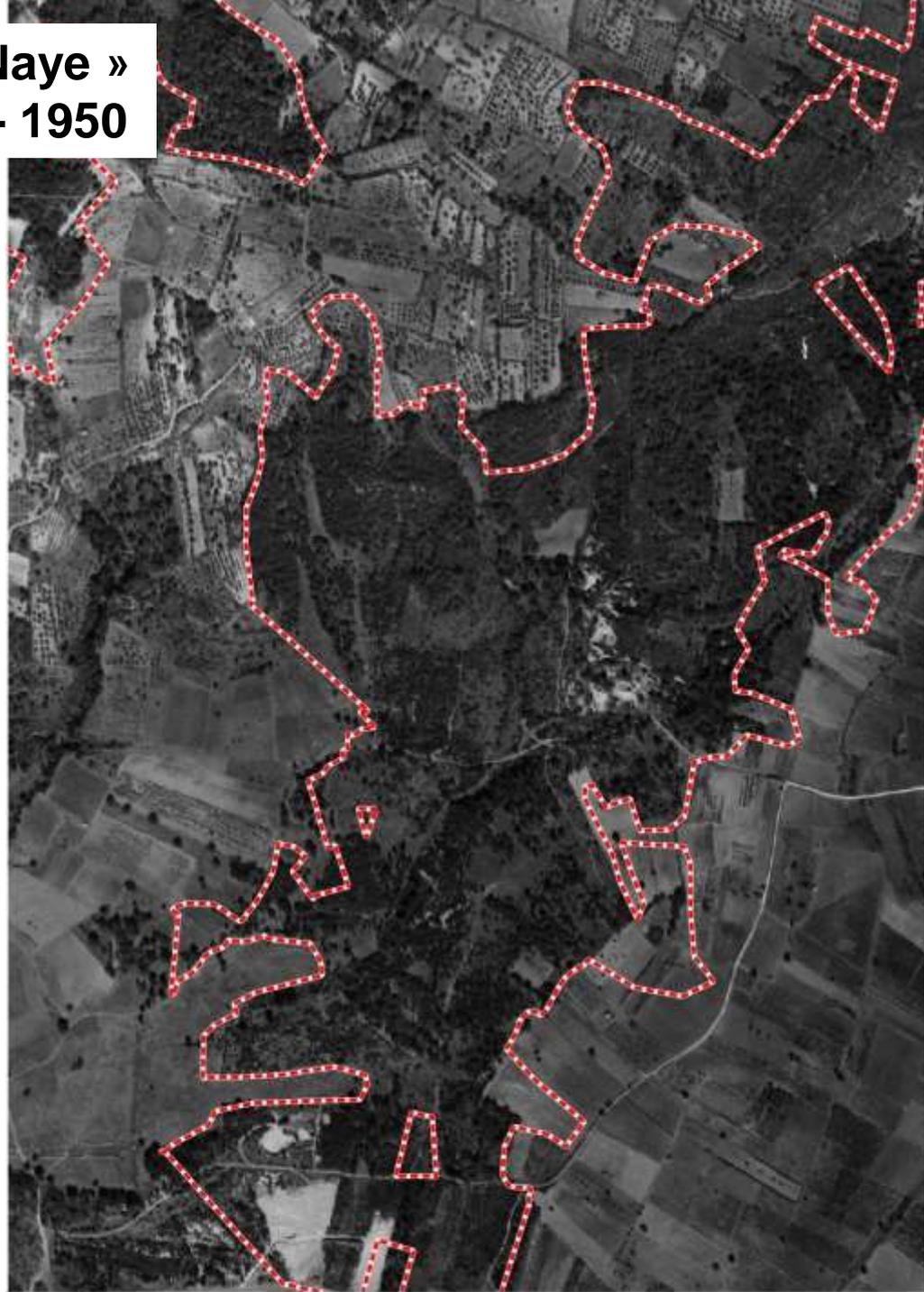


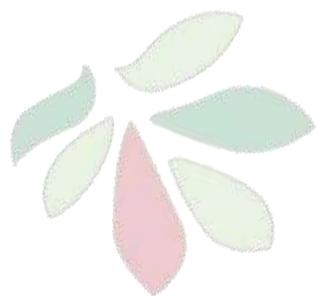
Légende

- Forêt Privée du projet
- Forêt Publique
- Limite de commune



« La Naye »  
2015 - 1950





# Diagnostic

## Le territoire

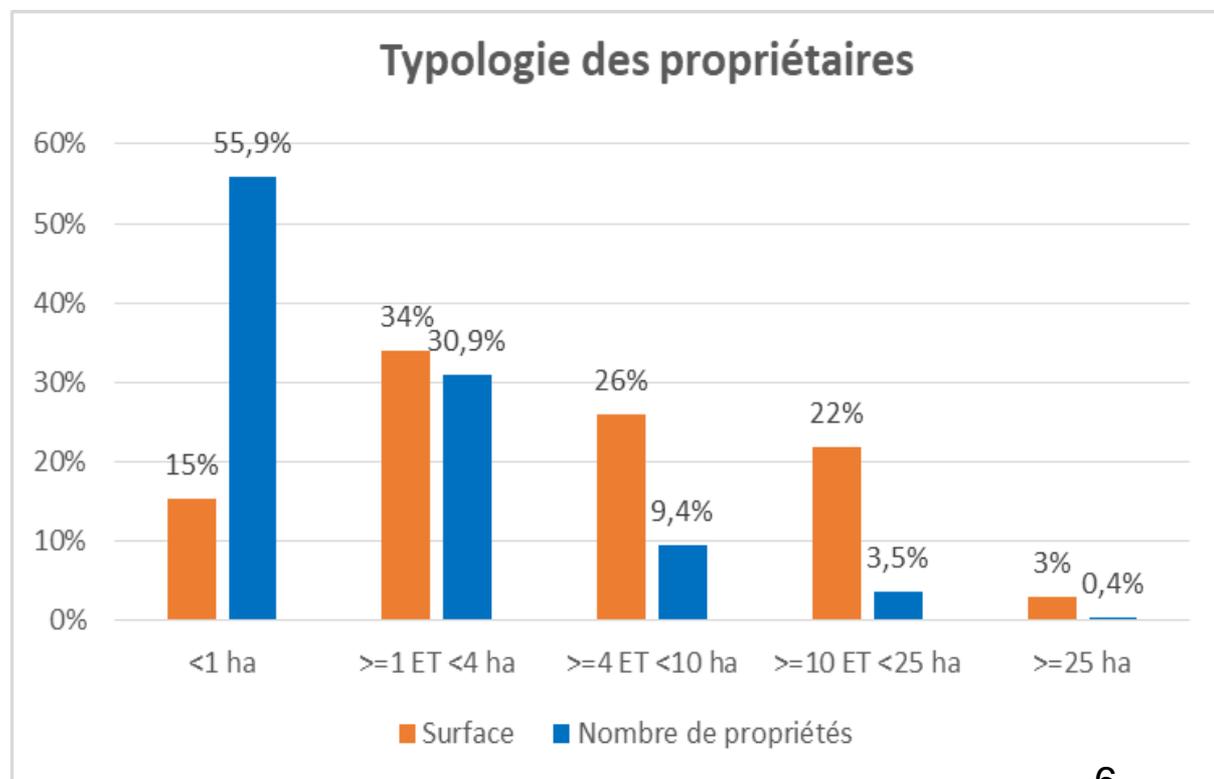
256 propriétés (391 propriétaires)

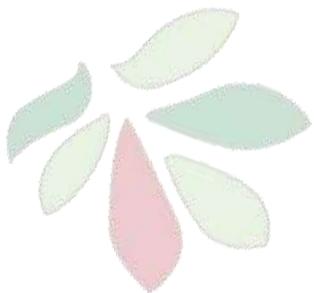
Surface moyenne: 1,1 ha

4 à 25 ha → 50% de la surface totale

Achats/ventes en cours

	Nombre de propriétés	Surface concernée par le projet
Moins de 1 ha	143	42 ha
de 1 à 4 ha	79	94 ha
de 4 à 10 ha	24	72 ha
de 10 à 25 ha	9	60 ha
Plus de 25 ha	1	8 ha
<b>Total</b>	<b>256</b>	<b>275 ha</b>





# Diagnostic

## Le territoire

Nombreuses parcelles de  
0 à 2000 m<sup>2</sup> (128 prop pour 16  
ha)

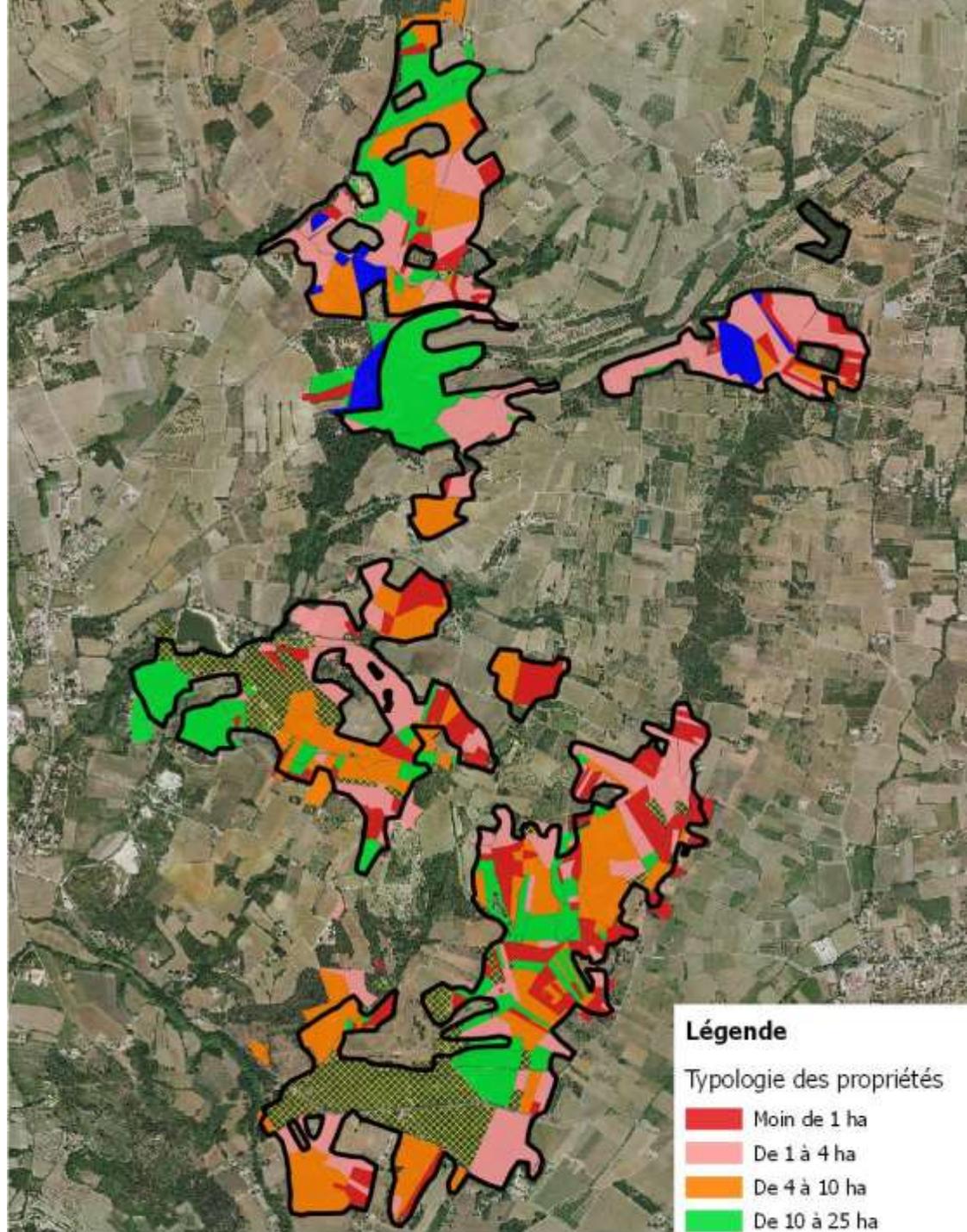
Morcellement parmi les  
grosses propriétés

Aujourd'hui:

17 propriétés intéressées pour 63  
ha

Rappel critère GIEEF:

20 propriétaires pour 100 ha min

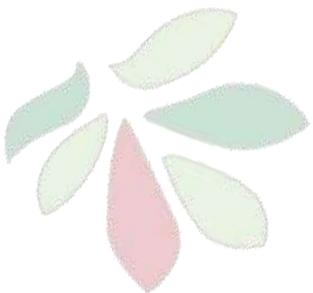


### Légende

Typologie des propriétés

- Moin de 1 ha
- De 1 à 4 ha
- De 4 à 10 ha
- De 10 à 25 ha
- + de 25 ha
- Forêt Publique
- Contour du projet





# Diagnostic

## Le territoire

## Un patrimoine culturel:

- Vestiges de l'exploitation des ocres XX<sup>ème</sup> siècle
- Stations préhistoriques (Eau des sablons + grottes aux alentours)

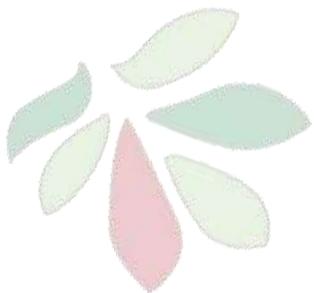


## Patrimoine environnemental riche:

### Différents zonages:

- ZNIEFF de type 1 « Ocres de Bédoin-Mormoiron »
- Réserve de biosphère du Mont-Ventoux (zone de transition)  
Diagnostic écologique (CEN/SMAEMV) pour définir les Zones d'Intérêts Biologiques majeurs (ZIB)
- Zones humides de Vaucluse
- Labélisation Espace Naturel Sensible (ENS) « Ocres, sables, gypses et argiles »





# Diagnostic

## Le territoire

### L' Espace Naturel Sensible

Préservation de la qualité des sites,  
des paysages, des milieux et habitats  
naturels.

6 sites concernés





# Diagnostic

## Le territoire

## Activités économiques:

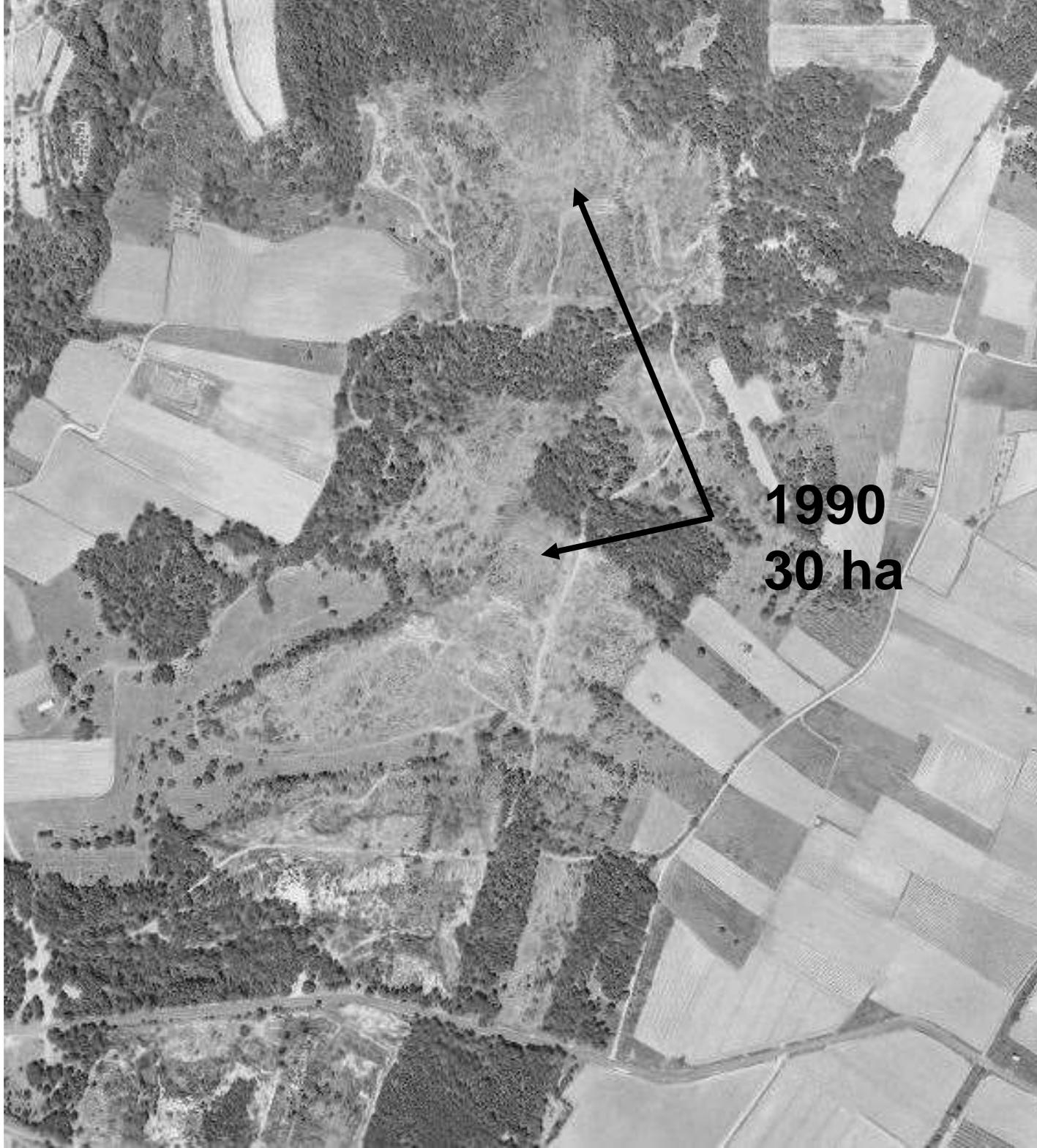
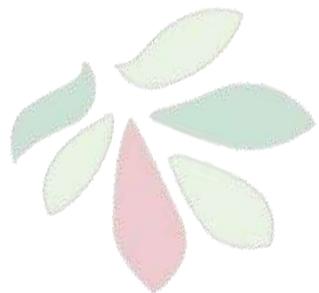
- Le tourisme (Plan d'eau des Salettes, randonnée, vélo...)
- L'agriculture (Fruitiers, vigne, oliviers, truffiers châtaigneraies...)
- La forêt et le bois:
  - ✓ Nombreux exploitants forestiers
  - ✓ Quelques scieries locales
  - ✓ Des charpentiers / menuisiers
  - ✓ Nombreuses chaufferies à plaquettes (39 dans un rayon de 50km → 34 000 t/an)

Choix dans les débouchés selon la qualité:

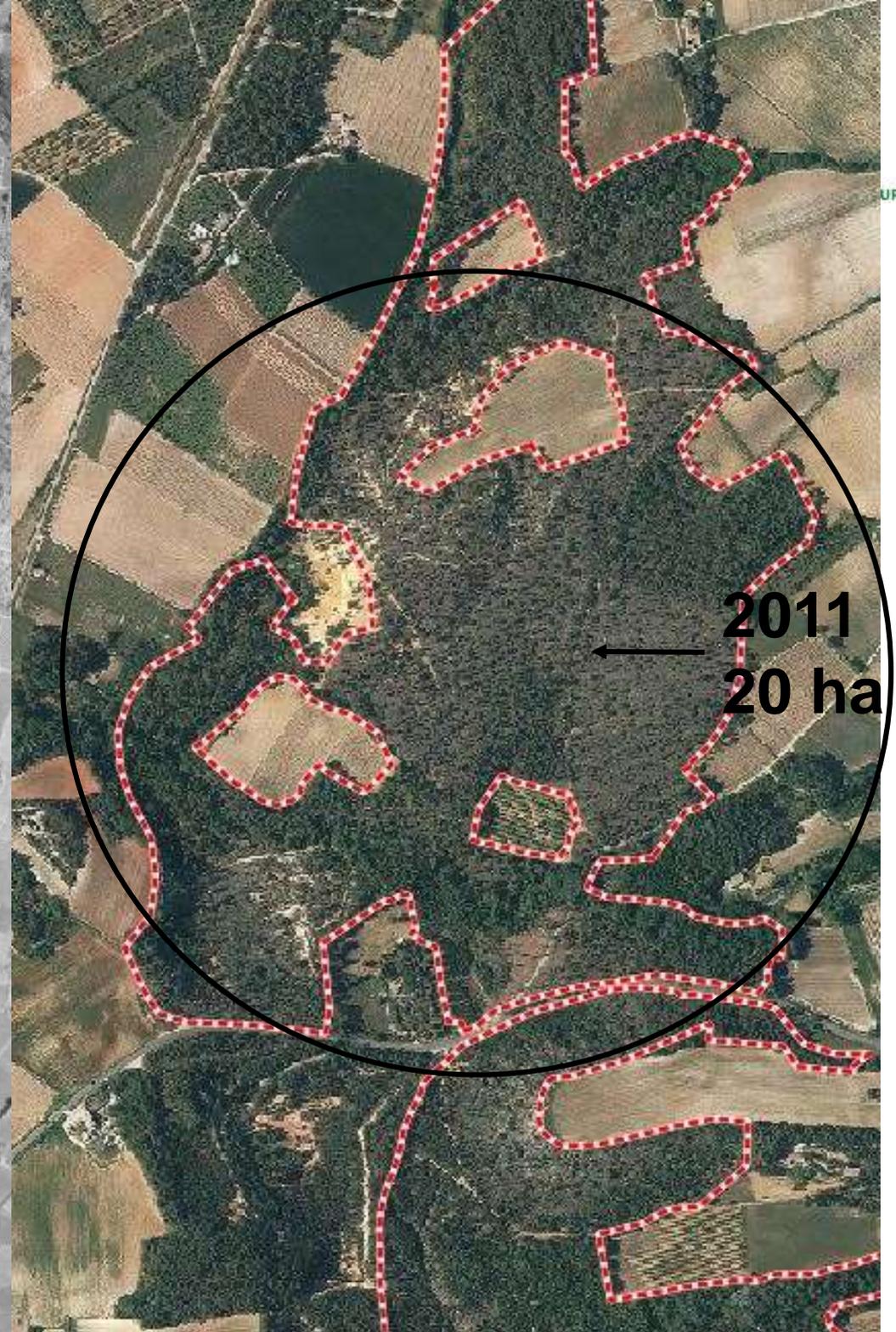
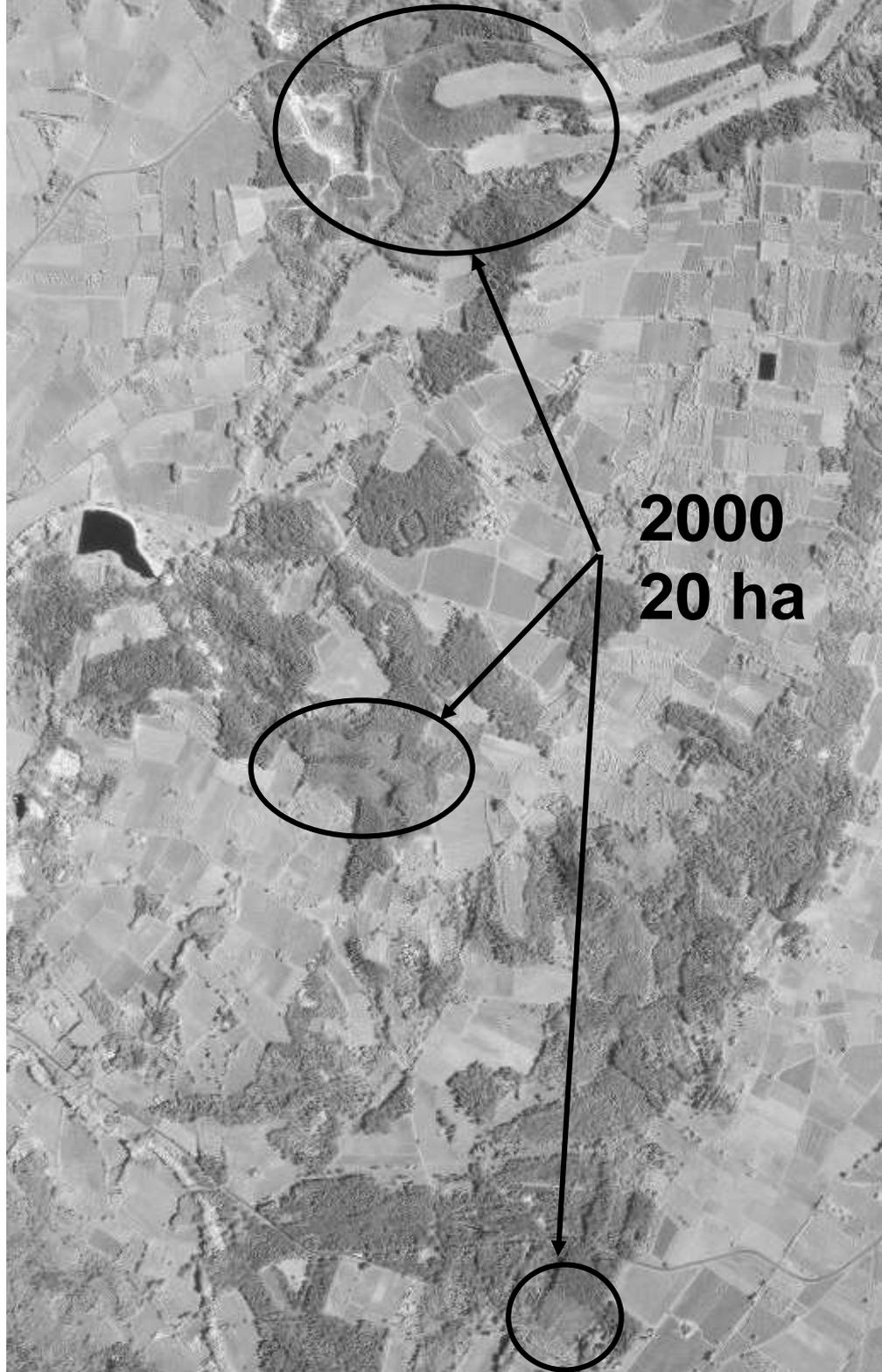
Sciage/déroulage

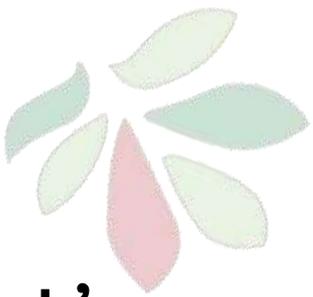
Bois énergie

70 ha de coupes en 1990, 2000 et 2011



**1990**  
**30 ha**





# Diagnostic

## Le territoire

## L'espace forestier:

- Forêt à dominante de Pin Maritime
- Chênes (vert et pubescent) très souvent présent en sous étage
- 17 000 m<sup>3</sup> de bois résineux sur pied estimé en forêt privée
- Majorité des peuplements adultes issus de déprise agricole
- Déjà une bonne proportion d'arbres potentiellement sciables
- Forte croissance (jusqu'à 80 cm/an)
- Manque de gestion → fermeture de milieux → instabilité, baisse de la biodiversité
- Très forte régénération naturelle après coupe par endroits et absence à d'autres
- Bon état sanitaire général
  - ✓ Quelques pins touchés par la pyrale ou secs sur pied
  - ✓ Descente de cime dans le chêne
  - ✓ Chancre sur le châtaignier
- Bruyère présente sur certains secteurs (⚠ à la régénération)
- Sol sableux ocreux légèrement acide (ph 6,5)
- Massif plat avec microrelief localement

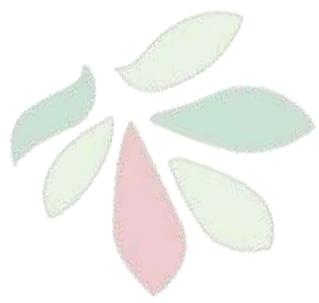


# Diagnostic

## Le territoire



Exemple de forêt fermée à faible biodiversité (Les Sablons)

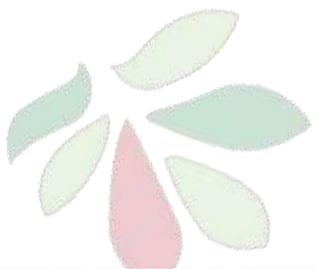


# Diagnostic

## Le territoire



A gauche: régénération suite à la coupe de 2000. A droite: pas de régénération depuis la coupe de 2011



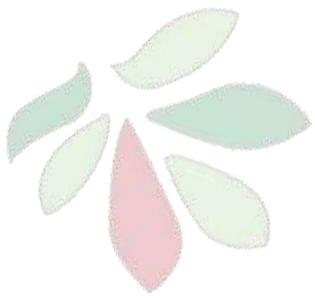
# Diagnostic

## Le territoire



Réaction du pin face à la pyrale du pin

Chancre du châtaignier



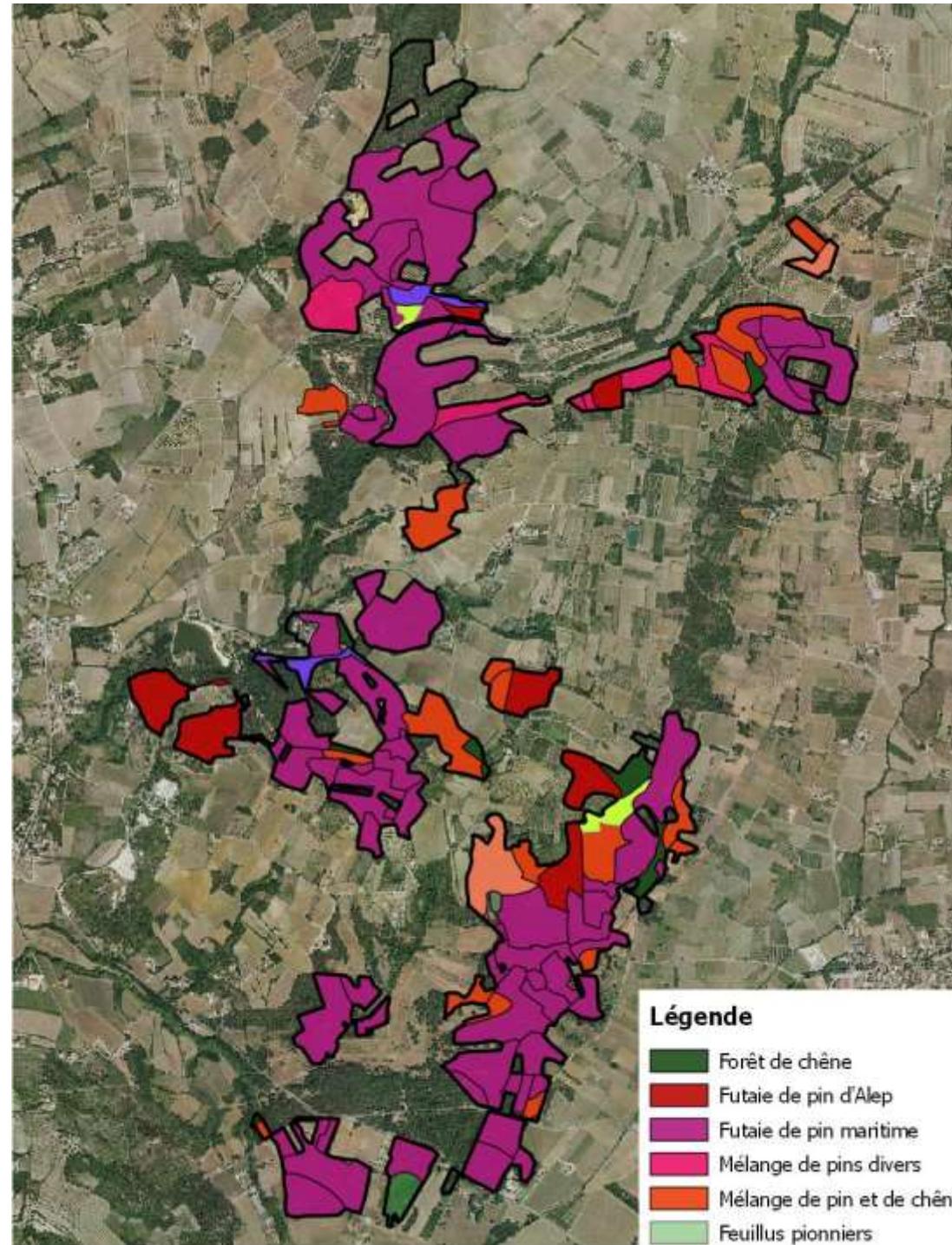
# Diagnostic

## Le territoire

Forte dominante de la futaie de pin maritime

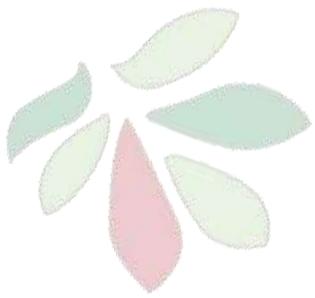
Autres essences présentes:

- ✓ Pin d'Alep
- ✓ Pin noir d'Autriche
- ✓ Chêne vert
- ✓ Chêne pubescent
- ✓ Châtaignier



Légende	
	Forêt de chêne
	Futaie de pin d'Alep
	Futaie de pin maritime
	Mélange de pins divers
	Mélange de pin et de châtaignier
	Feuillus pionniers
	Ripisylve
	Lande
	Contour projet



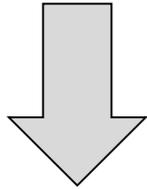


# Diagnostic

Le territoire

Topographie et accès  
relativement simples

Problème de  
morcellement



Nécessité de se  
regrouper

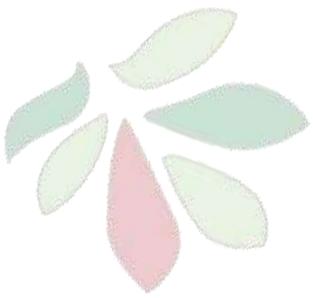


## Légende

### Desserte

- Accès principal
- Piste
- Accès véhicule tout terrain
- Sentier
- Contour projet





# Diagnostic

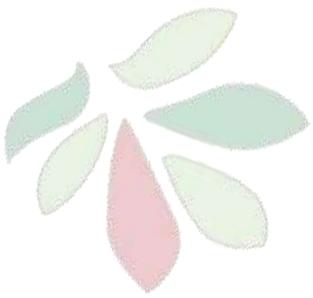
## Les enjeux

## Des enjeux multiples

### Enjeux liés au développement durable

- ✓ Enjeux environnementaux
- ✓ Enjeux sociaux
- ✓ Enjeux économiques
- ✓ Autres usages de la forêt
- ✓ Défense de la Forêt Contre l'Incendie

### Enjeux spécifiques

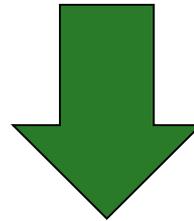


# Diagnostic

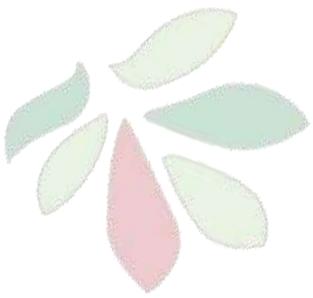
Les enjeux du développement durable

## Des enjeux environnementaux forts:

- ✓ Dernier massif forestier important dans la plaine agricole
- ✓ Nombreuses espèces protégées (animales et végétales) d'intérêt patrimoniale



La préservation et la valorisation de la biodiversité est un aspect des plus importants à prendre en compte dans la gestion forestière.



# Diagnostic

Les enjeux du développement durable  
Enjeux environnementaux

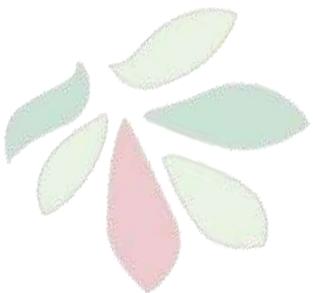
## L'espace forestier:

- ✓ Rôle de protection des sols, de l'eau de l'air et constitue un habitat
- ✓ Héritage des activités passées
- ✓ Manque de gestion → forêt vieillissantes/instables
- ✓ Aléas climatiques → résistance incertaine
- ✓ Evolution naturelle → disparition du pin → avenir du chêne?



Assurer la pérennité de l'état boisé  
Le diversifier au maximum

**Un forêt diversifiée est une forêt plus résiliente**



# Diagnostic

Les enjeux du développement durable  
Enjeux environnementaux

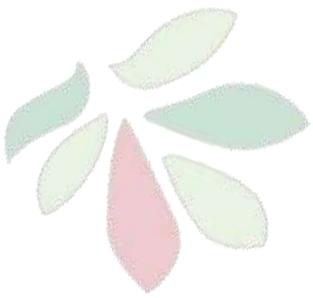
## Les habitats remarquables:

- ✓ Anciennes galeries
- ✓ Zones humides (mares temporaires ou permanentes, ripisylves...)
- ✓ Les vieux arbres et bois morts



Non intervention  
Gestion en leur faveur





# Diagnostic

## Les enjeux du développement durable Enjeux environnementaux

### La faune remarquable:

- ✓ Les oiseaux nicheurs et migrateurs

L'autour des palombes (protection nationale)

- ✓ Les amphibiens

Le pélobate cultripède (protection nationale & régionale)

Classé « en danger » ainsi que son habitat

- ✓ Les chiroptères

- ✓ La genette commune (protection nationale)

TYPE	Recensés	Classés « Espèce protégée »
Nicheurs	57	45
Migrateurs	26	22



## Préservation de ces habitats et espèces



# Diagnostic

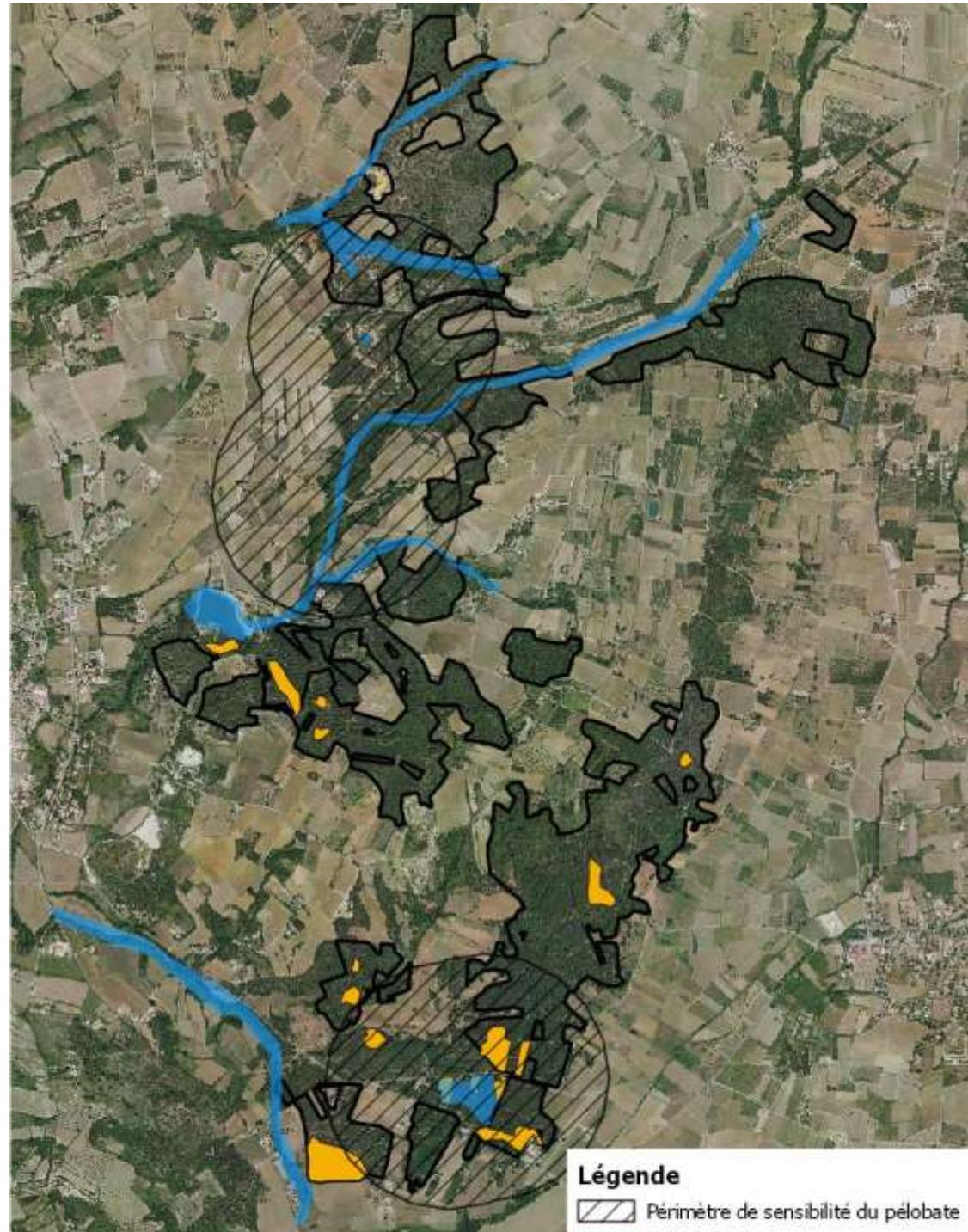
Les enjeux du développement durable

## Enjeux environnementaux

Repérage des zones d'habitats majeurs

Préservation ≠ non intervention

Proposition d'une gestion adaptée



### Légende

- Périmètre de sensibilité du pélobate
- Zone humide
- Ancienne carrière d'ocres
- Limites du projet



0 500 1000 m



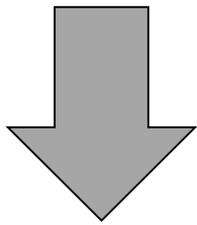


# Diagnostic

Les enjeux du développement durable

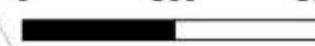
## Des enjeux sociaux forts:

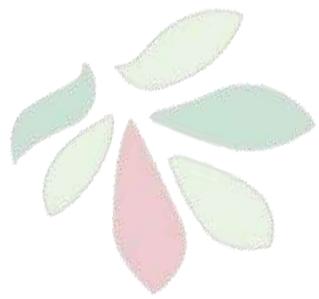
- ✓ Pression touristique forte se faisant de manière libre
- ✓ ENS: Projet de réhabilitation du plan d'eau des Salettes (suite présentation)
- ✓ Problème d'accès de véhicules motorisés en dehors des zones permises



Le maintien et la mise en valeur du paysage est une priorité.

Présentation réunion n°2 15 octobre  
2019 - Mormoiron





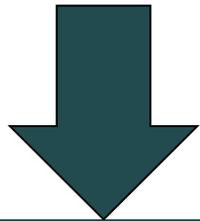
# Diagnostic

Les enjeux du développement durable

## Des enjeux économiques:

- ✓ Valorisation du patrimoine naturel (bois, paysage, attractivité touristique...)
- ✓ Pérennisation des activités économiques existantes et futures

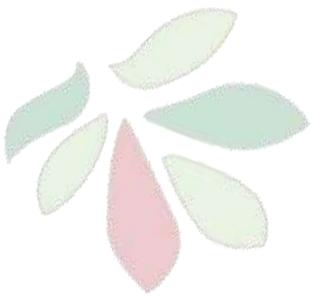
## 2 objectifs



Préserver le tourisme et l'accueil  
du public



Production et valorisation  
optimale des bois



# Diagnostic

Les enjeux du développement durable

## Les autres usages de la forêt:

### ✓ La chasse

Pratiquée partout sauf dans la réserve de chasse et de faune sauvage autour du plan d'eau des Salettes

Gros gibier: sanglier, chevreuil

Petit gibier: lièvre, lapin, perdreaux et bécasse

Pas d'incompatibilité gestion forestière/chasse

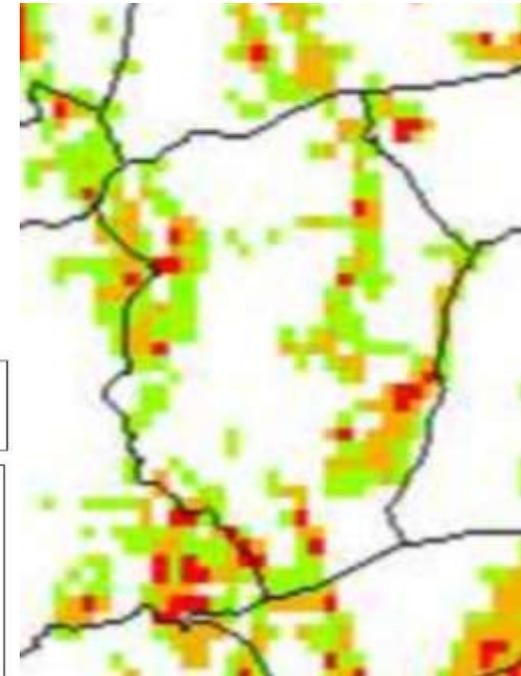
### ✓ La cueillette

## La Défense de la Forêt Contre l'Incendie:

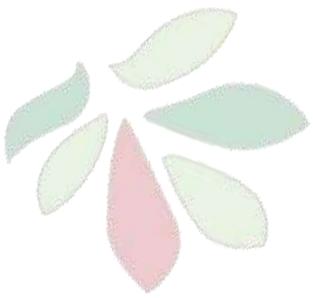
### ✓ Aléas de très fort à Moyen

### ✓ Pas d'infrastructures

### ✓ Un enjeu non crucial







# Diagnostic

## Les enjeux spécifiques

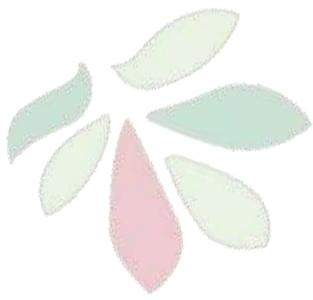
### Détermination de la vulnérabilité du captage:

✓ Guide « protéger et valoriser l'eau forestière »

#### Caractéristiques étudiées:

- Le type d'eau: Nappe souterraine (3 à 15 m) → faible vulnérabilité
- Le type d'aquifère: Aquifère poreux et perméable → faible vulnérabilité
- La distance parcelle/captage: Variable
- La pente: Pente générale de 3% → faible vulnérabilité
- La superficie du bassin versant: Nappe de plus de 20km<sup>2</sup> → faible vulnérabilité
- Le taux de recouvrement de la végétation au sol: A favoriser à travers la gestion

		Diversité		
		Forte (+ de 20 espèces)	Moyenne (10 à 20 espèces)	Faible (- de 10 espèces)
Recouvrement <small>(Seuil définis d'après les coefficients de Braun-Blanquet utilisés en phytosociologie)</small>	Forte (> 75 %)			
	Moyenne (entre 25 % et 75 %)			
	Faible (<25%)			

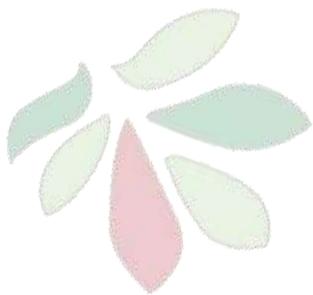


# Diagnostic

Solution à ces enjeux

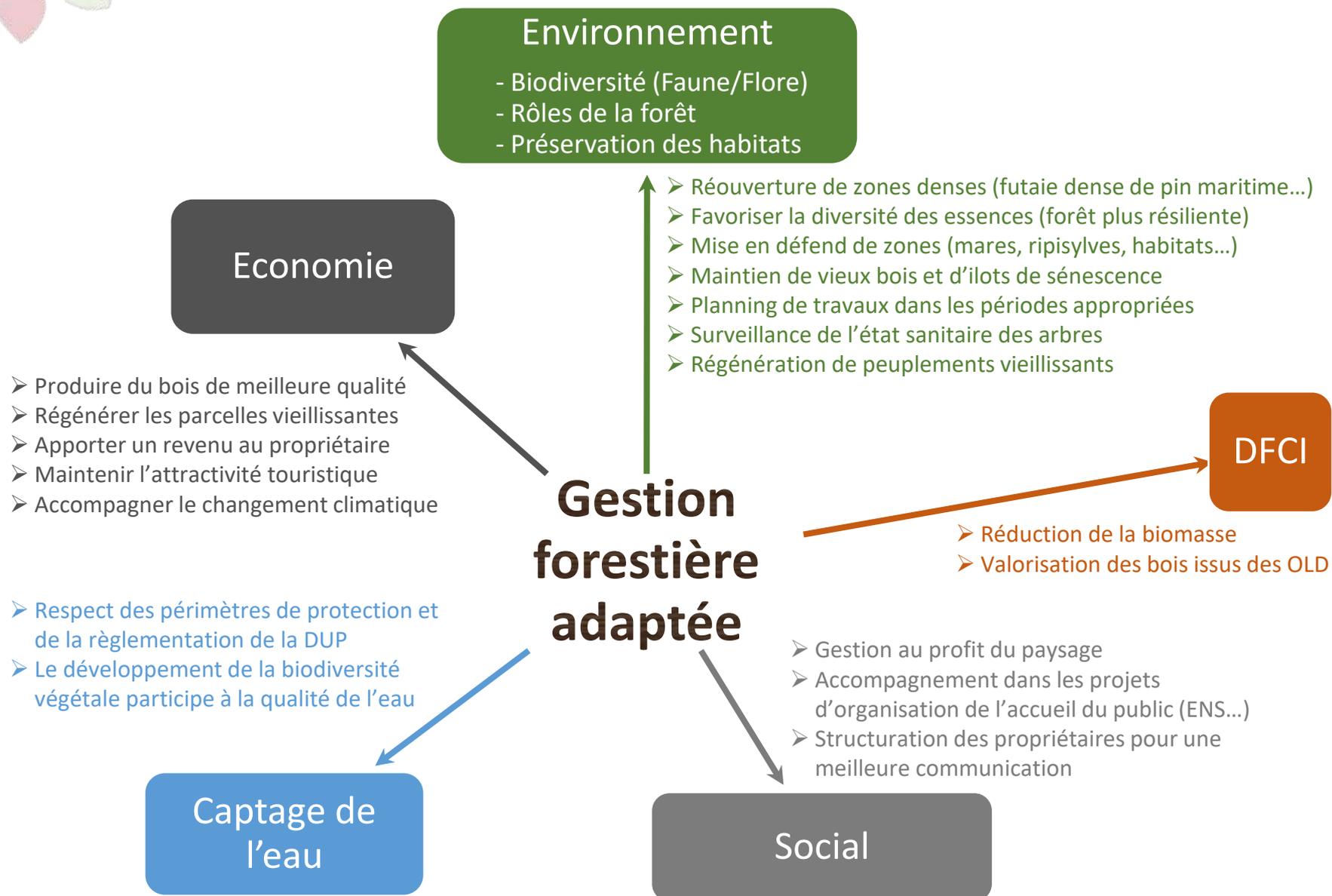
## Structurer les propriétaires en ASL (Association Syndicale Libre)

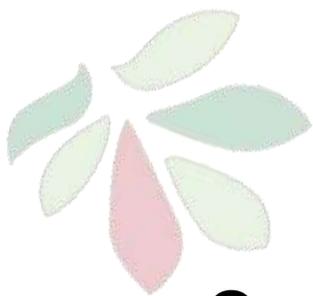
- ✓ Planifier une gestion forestière adaptée (PSG)
- ✓ ENS: l'ASL permet une concertation pour coordonner la gestion public/privé



# Diagnostic

## Solution à ces enjeux

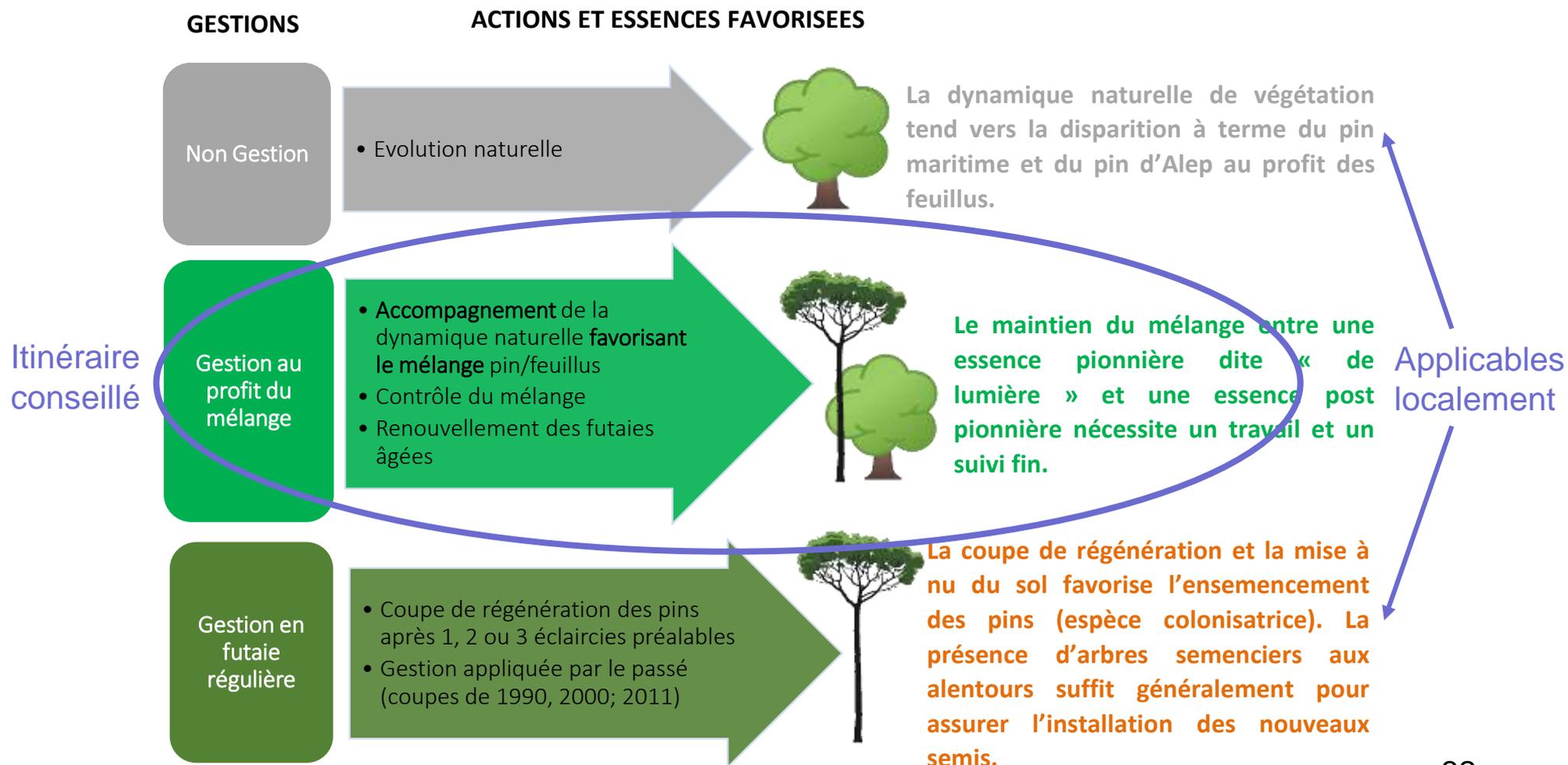


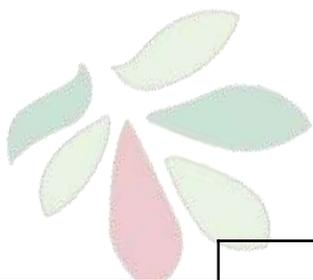


# Aménagement du territoire

## Itinéraires sylvicoles possibles

### Cadre actuel: le code forestier

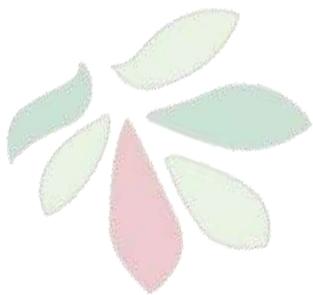




# Aménagement du territoire

## Avantages inconvénients

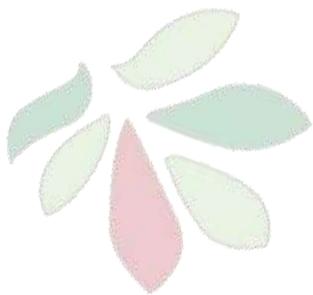
	Avantages	Inconvénients	Réponse aux enjeux
Non gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de gestion</li> <li>• Vieillesse de la forêt et maintien de vieux arbres ou arbres morts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermeture du couvert</li> <li>• Instabilité du peuplement</li> <li>• Disparition à terme du pin</li> <li>• Baisse de la biodiversité</li> <li>• Baisse de la qualité des arbres</li> <li>• Sensibilité accrue aux aléas (parasites, climat...)</li> <li>• Pas de revenu pour le propriétaire</li> </ul>	<p><b>Environnement</b> : + crée des habitats - n'assure pas la pérennité de la forêt</p> <p><b>Economique</b> : - non valorisation des bois - non renouvellement des peuplements</p> <p><b>Social</b> : - baisse de la qualité paysagère - dangers pour les promeneurs</p> <p><b>Préservation de l'eau</b> : + pas de perturbation - peut acidifier en cas de forte présence de bois mort</p> <p><b>DFCI</b> : - forte proportion de bois mort</p>
Gestion au profit du mélange feuillu / résineux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien d'un paysage varié et d'une forêt accueillante</li> <li>• Bonne diversité des essences / biodiversité</li> <li>• Variété des produits (bois de chauffage &amp; bois résineux)</li> <li>• Forêt plus résiliente</li> <li>• Amélioration qualitative des arbres</li> <li>• Préservation accrue de l'eau</li> <li>• Réduction de la biomasse</li> <li>• Régénère des parcelles de pins vieillissants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour assurer le maintien du pin, des travaux peuvent être nécessaires (crochetage du sol...)</li> <li>• Aide d'un gestionnaire professionnel nécessaire</li> </ul>	<p><b>Environnement</b> : + augmente la biodiversité + améliore la résilience de la forêt + maintien d'un bon état sanitaire - peut perturber la faune lors des interventions</p> <p><b>Economique</b> : + améliore la qualité au fil des années + valorise les bois et apporte des revenus plus réguliers + diversifie les produits (chêne/résineux) + pérennise l'état boisé</p> <p><b>Social</b> : + améliore l'aspect paysager (correspond aux objectifs ENS)</p> <p><b>Préservation de l'eau</b> : + favorise la diversité et le couvert végétal - vigilance de mise lors des interventions</p> <p><b>DFCI</b> : + baisse du volume de combustible - risque présent 2 à 3 ans si les rémanents restent au sol</p>
Gestion en futaie régulière de pin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion facile à mettre en œuvre</li> <li>• Améliore la qualité des arbres</li> <li>• Réduction de la biomasse</li> <li>• Régénération des parcelles vieillissantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forêt à forte dominante de pin</li> <li>• Faible biodiversité</li> <li>• Impact paysager fort</li> </ul>	<p><b>Environnement</b> : + maintien d'un bon état sanitaire - peut perturber la faune lors des interventions</p> <p><b>Economique</b> : + améliore la qualité au fil des années + valorise les bois + pérennise l'état boisé</p> <p><b>Social</b> : + maintien l'état boisé</p> <p><b>Préservation de l'eau</b> : + maintien d'un couvert végétal - vigilance de mise lors des interventions</p> <p><b>DFCI</b> : + baisse du volume de combustible - risque présent 2 à 3 ans si les rémanents restent au sol</p>



# Aménagement du territoire

## Préconisations générales

Peuplement actuel	Peuplement objectif	Remarques
Futaie régulière pure de pin maritime et / ou pin d'Alep et / ou mélange de pins divers	Forêt mélangée pins/feuillus	Mode de gestion répondant le plus aux divers enjeux. Présente un intérêt plus important pour la biodiversité, le paysage et la résistance face aux aléas climatiques.
	Futaie régulière pure	Ce mode de gestion est possible localement dans les zones où le chêne n'est pas du tout présent.
Forêt mélangée de pin et chêne	Forêt mélangée pins/feuillus	Mode de gestion répondant le plus aux divers enjeux. Présente un intérêt plus important pour la biodiversité, le paysage et la résistance face aux aléas climatiques.
Taillis de feuillus pur	Taillis de chêne vert et/ou pubescent et/ou chataîgner	Dans les stations les plus défavorables, un mélange feuillus/résineux est préférable.
	Forêt mélangée pins/feuillus	Un travail du sol peut être nécessaire pour permettre l'installation naturelle du pin.
Peuplier, aulnes, chêne pubescent	Ripisylve	Zones sensibles et très riches à préserver.

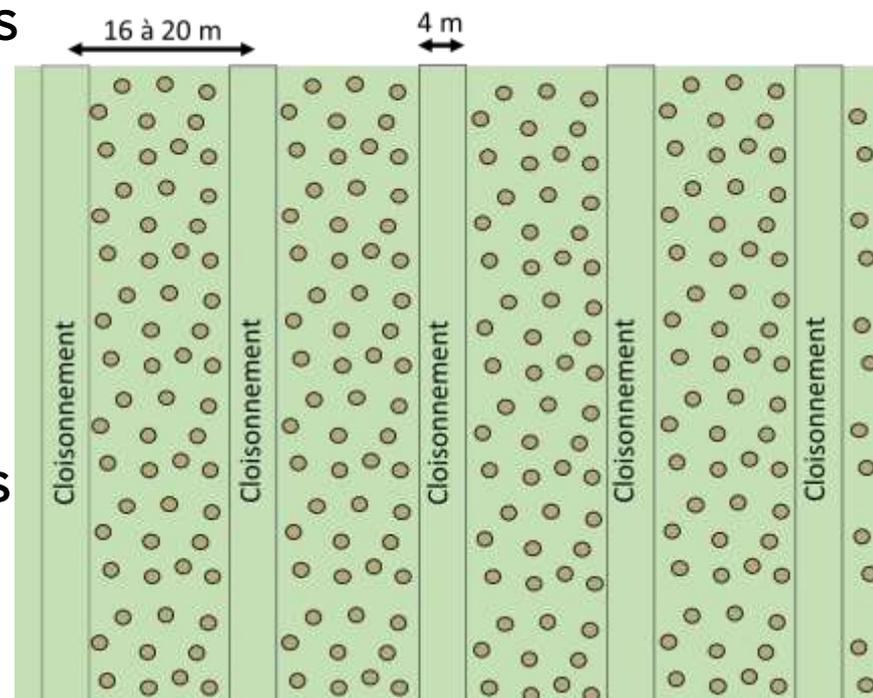


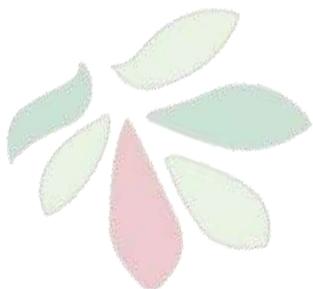
# Aménagement du territoire

## Préconisations générales

### Prescriptions générales:

- ✓ Conservation d'arbres à fort enjeu de biodiversité (6/ha min)
- ✓ Maintien de zones en évolution naturelle (10% min)
- ✓ Préservation du sous étage
- ✓ Réalisation de cloisonnements sylvicoles
  - Contenir les engins
  - Sortir les bois sans blesser les arbres
  - Éviter le tassement
  - Corridors favorables à certaines espèces
  - Favorable aux champignons
- ✓ Non export systématique des rémanents

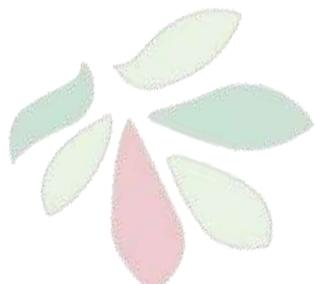




# Aménagement du territoire

## Préconisations générales

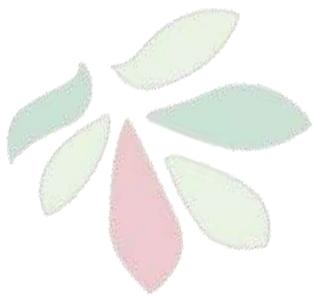
Type de peuplement	Stade	Interventions possibles	Réponse aux enjeux
Futaie régulière pure de pins	Futaie < 30 ans (issue des coupes rases de 1990 et 2000)	Vieillesse provisoire	
		Dépressage (cloisonnements + détournement)	<p><b>Environnement :</b> Augmentation de la biodiversité en permettant l'émergence d'essences feuillues</p> <p><b>Economique :</b> Opération déficitaire (potentiellement finançable via l'ASL) Augmente la productivité et la valeur des bois</p> <p><b>DFCI :</b> Réduction de la masse combustible</p>
	Futaie de 30 à 50 ans	Eclaircie(s) résineuse(s)	<p><b>Environnement :</b> Augmentation de la biodiversité en permettant l'émergence d'essences feuillues.</p> <p><b>Social :</b> Améliore le paysage.</p> <p><b>Economique :</b> Recette de la vente des bois perçue par le propriétaire Augmente la productivité et la valeur des bois Participe à la production de bois local.</p> <p><b>DFCI :</b> Réduction de la masse combustible.</p>
	Futaie + 50 ans	Régénération par trouée	<p><b>Environnement :</b> Permet le renouvellement de la forêt Permet aux essences feuillues de se développer</p> <p><b>Social :</b> Respecte le paysage grâce à des surfaces réduites de trouées.</p> <p><b>Economique :</b> Recette de la vente des bois perçue par le propriétaire Assure la génération suivante.</p>



# Aménagement du territoire

## Préconisations générales

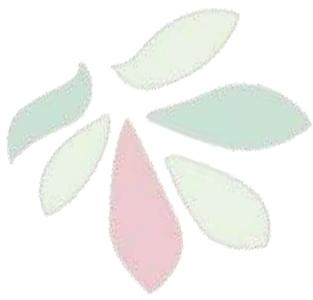
Type de peuplement	Stade	Interventions possibles	Réponse aux enjeux
Futaie régulière pure de pins (suite)	Futaie adulte très claire sans régénération (cas de la coupe « Les crapons ») 2011	Plantation d'enrichissement	<b>Environnement :</b> Permet de compléter le couvert forestier et limiter le dessèchement du sol.
		Travail du sol pour favoriser la régénération naturelle	<b>Environnement :</b> Permet le renouvellement de la forêt <b>Economique :</b> Assure la génération suivante
Forêt mélangée pins et feuillus (chêne, châtaigner...)	Jeune forêt	Vieillesse provisoire.	
	Forêt adulte	Eclaircies de maintien des essences	Idem que pour une futaie de pins pure
	Forêt vieillissante	Régénération par trouées	<b>Environnement :</b> Permet le renouvellement de la forêt Permet aux essences feuillues de se développer <b>Social :</b> Respecte le paysage grâce à des surfaces réduites des trouées. <b>Economique :</b> Recette de la vente des bois perçue par le propriétaire Assure la génération suivante.
Taillis de feuillus purs (chêne, châtaigner...)	Taillis jeune < 40ans	Vieillesse provisoire	
	Taillis adulte > 40 ans	Mélange taillis/pins	<b>Environnement :</b> Permet une meilleure résilience de la forêt et augmente la diversité <b>Economique :</b> Diversifie les produits



# Aménagement du territoire

## Préconisations générales

Interventions	Prescriptions techniques
<b>Dépressage dans le pin</b>	Bien que déficitaire économiquement, le dépressage est préconisé pour améliorer la qualité du peuplement. Une intervention dans le jeune âge permet une croissance régulière et une forêt stable. Après l'opération, il doit rester au minimum 1000 tiges par hectare
<b>Conversion en futaie mélangée</b>	Eclaircir successivement les pins à 25% maximum du volume tous les 6 à 10 ans (selon la dynamique du peuplement) pour mettre en lumière progressivement le sol et favoriser le développement des pins <b>l'installation d'essences d'accompagnement.</b>
<b>Coupe mixte chêne/pin</b>	<p>Les préconisations techniques pour le maintien du mélange dépendent de la dynamique de végétation à l'échelle de la parcelle. Les détails pourront être apportés par le gestionnaire forestier professionnel chargé de la gestion.</p> <p>Dans les grandes lignes, des éclaircies dans le pin sans toucher le chêne peuvent être faites tant que le pin est en bon état sanitaire. En cas de besoin de régénérer le pin, étant donnée la différence de vitesse de développement des deux essences, travailler par trouée en éliminant localement le chêne pour permettre l'ensemencement du pin.</p> <p>Ne pas couper le chêne en période végétative.</p>
<b>Eclaircie dans le pin</b>	<p>2 ou 3 éclaircies successives prélevant 20 à 25% max du volume total toujours au profit des mieux conformés et en favorisant le mélange des essences.</p> <p><b>Dans le cas d'un traitement en futaie régulière :</b>            Première éclaircie : reste au minimum 70% du volume initial            Deuxième éclaircie : reste au minimum 50% du volume initial</p> <p><b>Dans le cas d'une gestion en mélange:</b>            L'intensité de l'éclaircie sera à définir dans le Plan Simple de Gestion avec le gestionnaire.</p>
<b>Régénération par trouées</b>	<p>Technique à utiliser pour régénérer les futaies instables.</p> <p>Trouées de <b>2 fois la hauteur</b> du peuplement, limité à 40% de la surface totale afin de mettre en lumière le sol et permettre aux graines de germer. Dès apparition de la régénération, envisager la même opération dans les peuplements conservés.</p>
<b>Coupe en ripisylve</b>	<b>Evolution naturelle</b> sauf enlèvements ponctuels d'essences non caractéristiques de la ripisylve et coupes de mise en sécurité.
<b>Plantation</b>	Déconseillée dans les zones de milieux ouverts (pelouses, landes à bruyères) et dans les ripisylves.

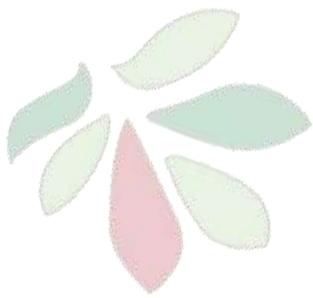


# Aménagement du territoire

## Préconisations spécifiques

### Préservation de l'eau potable:

- ✓ Distance parcelle/point de captage → DUP
  - « Interdiction de stocker des réserves d'hydrocarbures »
- ✓ Taux de recouvrement végétal:
  - Gestion au profit du mélange
  - Limitation des coupes de régénération en surface



# Aménagement du territoire

## Préconisations spécifiques

## Préservation des espèces sensibles: L'autour des palombes

### ✓ Le site de reproduction

Localiser les sites de reproduction et conserver l'arbre portant le nid

Périmètre de quiétude de 100m

Adapter les travaux au calendrier (hors 1<sup>er</sup> fév au 30 juin)

Maintien d'îlots d'arbres de grande taille (éventuelles installations)

Vigilance lors du martelage

### ✓ Territoire de chasse et proies:

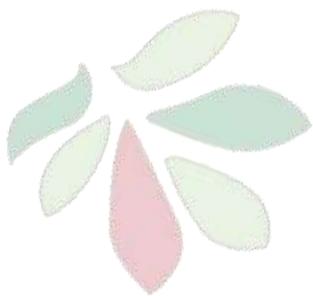
Maintien des clairières existantes

Créer et maintenir des forêts claires en pratiquant des éclaircies régulières

Maintien d'arbres à cavités

Conservation d'essences d'accompagnement (sorbier, lierres...)

Favoriser la régénération naturelle



# Aménagement du territoire

## Préconisations spécifiques

## Préservation des espèces sensibles: Le pélobate cultripède

### ✓ Le site de reproduction

Localiser les mares

Préservation totale

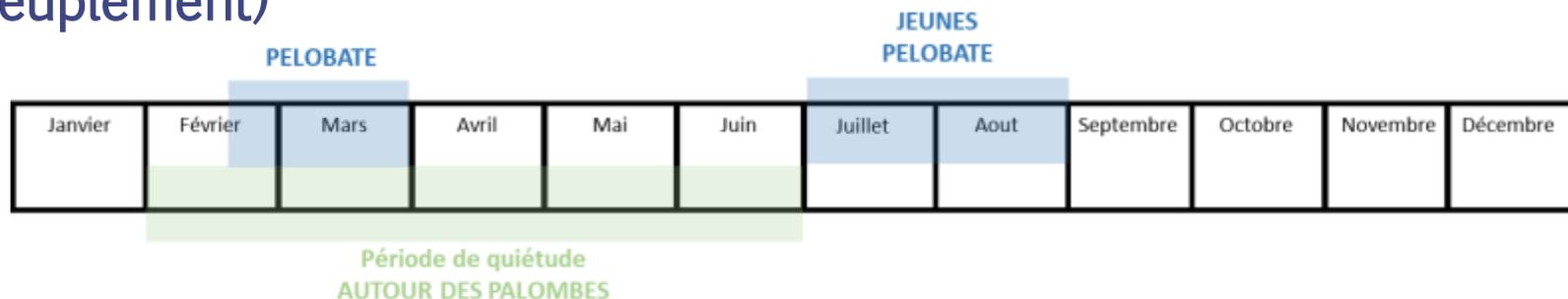
### ✓ Habitat:

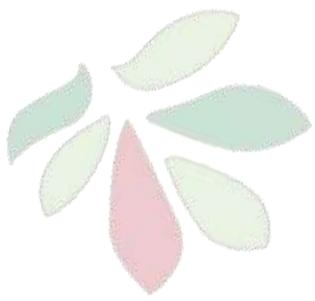
Adapter les travaux au calendrier (hors 1<sup>er</sup> juillet au 31 août)

Créer des cloisonnements sylvicoles afin d'éviter l'écrasement

Pas de circulation d'engins la nuit dans le périmètre de 500m

Limiter la surface des coupes de régénération (2x la hauteur du peuplement)

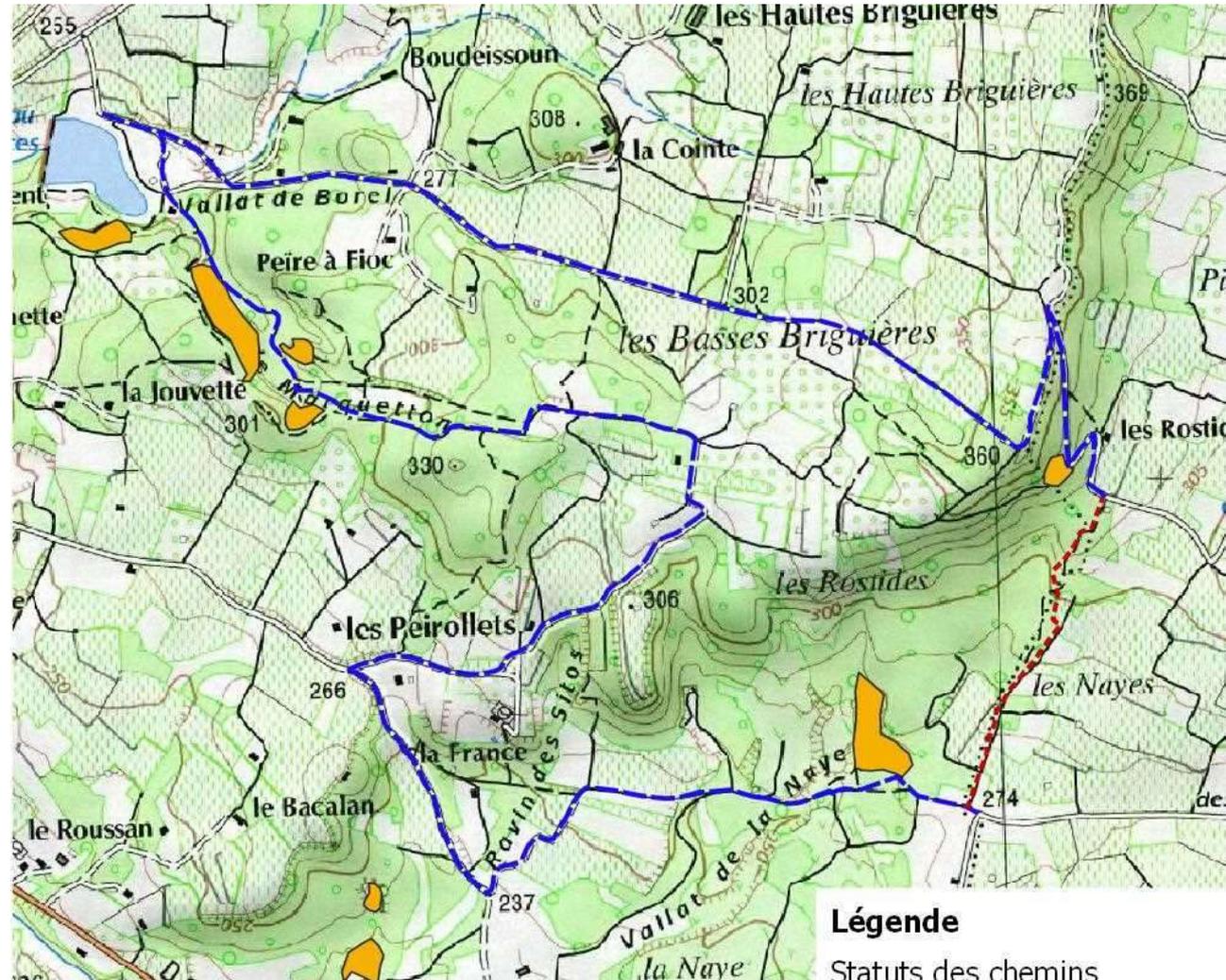




# Aménagement du territoire

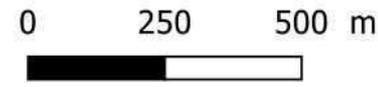
## Aménagement social

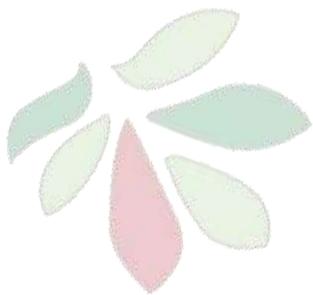
Volonté de balisage d'un sentier pédestre



### Légende

- Statuts des chemins
- Chemin communal
- - - Chemin Privé
- Carrière d'ocres



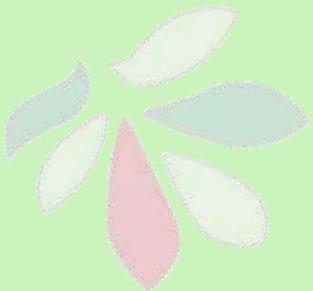


# Conclusion

Possibilité de compiler tous les enjeux  
(environnementaux, économiques, sociaux et autres)

## Association des propriétaires en ASL:

- ✓ Permet aux propriétaires de s'exprimer quelle que soit leur surface
- ✓ Permet une meilleure valorisation économique → plus de possibilités de gestion
- ✓ Mutualisation des coûts de gestion → gestion plus fine
- ✓ Peut bénéficier d'aides aux travaux déficitaires
- ✓ Apporte un dynamisme essentiel à la pérennité de la forêt

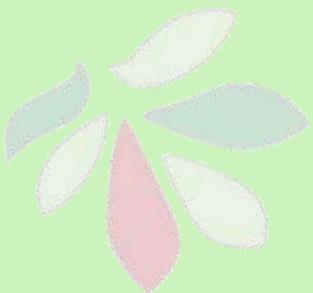


# Rappel : Le projet d'ENS

## ➤ Espace Naturel Sensible (ENS)

- ✓ **Une labellisation des sites naturels les plus remarquables pour les préserver**
- ✓ **Un double objectif :**
  - Préserver le patrimoine naturel
  - Accueillir le public
- ✓ **Une politique portée par le Département au bénéfice des communes**
- ✓ **Un plan de gestion global permettant de :**
  - Améliorer la connaissance des sites
  - Développer des actions de préservation des milieux naturels
  - Proposer des actions de sensibilisation auprès de tous les publics
  - Développer des sentiers pédagogiques
  - Favoriser l'appropriation locale
- +** • *Aides financières du Département pour des actions spécifiques*
- • *Nécessite une maîtrise foncière publique (+ de 50 % du parcellaire)*





# Rappel : Le projet d'ENS

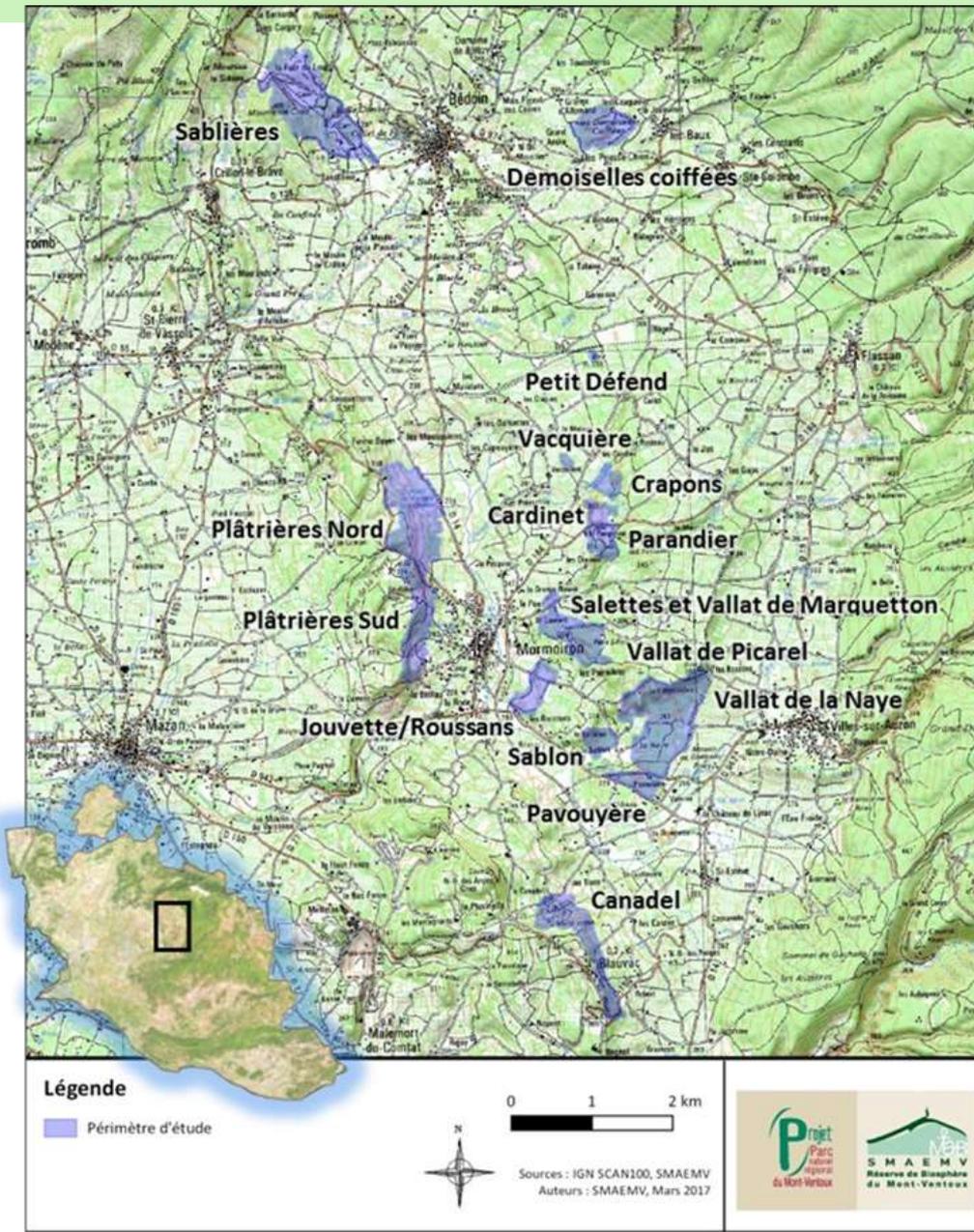
## Le périmètre d'étude

**16 sites  
proposés  
à l'étude**

environ 400 ha

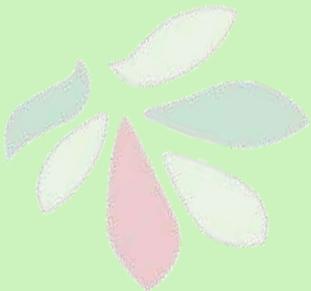
**4 communes  
concernées :**

Bédoin, Blauvac,  
Crillon-le-brave,  
Mormoiron



Réalisation par le SMAEMV  
(2018-2019) :

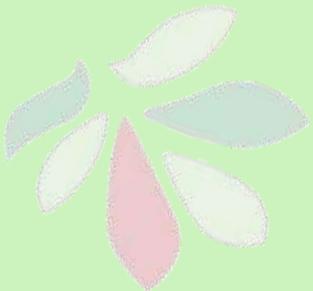
- ✓ Diagnostic des sites (analyse foncier/patrimoine/usages/accueil)
- ✓ Evaluation et priorisation des sites
- ✓ Propositions d'orientations de gestion



# Rappel : Le projet d'ENS

## Les propositions

Niveau de priorité	Critères retenus	Sites concernés	Propositions
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Foncier majoritairement <b>public</b></li> <li>- Enjeux patrimoniaux et d'accueil <b>forts</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Salettes/Vallat de Marquetton</b></li> <li>- <b>Pavouyère</b></li> </ul>	<b>Espace Naturel Sensible (ENS)</b>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Foncier majoritairement <b>privé</b> avec de grandes parcelles et <b>peu de propriétaires</b></li> <li>- Enjeux patrimoniaux et d'accueil <b>forts</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sablières</li> <li>- Plâtrières Sud</li> <li>- Jouvette et les Roussans</li> <li>- <b>Parandier</b></li> </ul>	<b>Animation foncière, ENS, Réserve Naturelle Régionale (RNR), ou Arrêté de Protection de Biotope (APPB)</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Foncier majoritairement <b>privé et morcelé</b></li> <li>- Enjeux patrimoniaux et d'accueil <b>forts</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Vallat de la Naye</b></li> <li>- Plâtrières Nord</li> <li>- Canadel</li> </ul>	<b>Animation foncière, RNR, APPB, ou Obligation Réelle Environnementale (ORE)</b>
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enjeux patrimoniaux <b>faibles</b> et enjeux d'accueil <b>forts</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vacquièrre</li> <li>- Vallat de Picarel</li> <li>- <b>Sablon</b></li> <li>- Demoiselles coiffées</li> </ul>	<b>ORE ou Plan Simple de Gestion (PSG)</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enjeux patrimoniaux et d'accueil <b>faibles</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Cardinet</b></li> <li>- <b>Crapons</b></li> <li>- Petit Défend</li> </ul>	<b>ORE ou PSG</b>

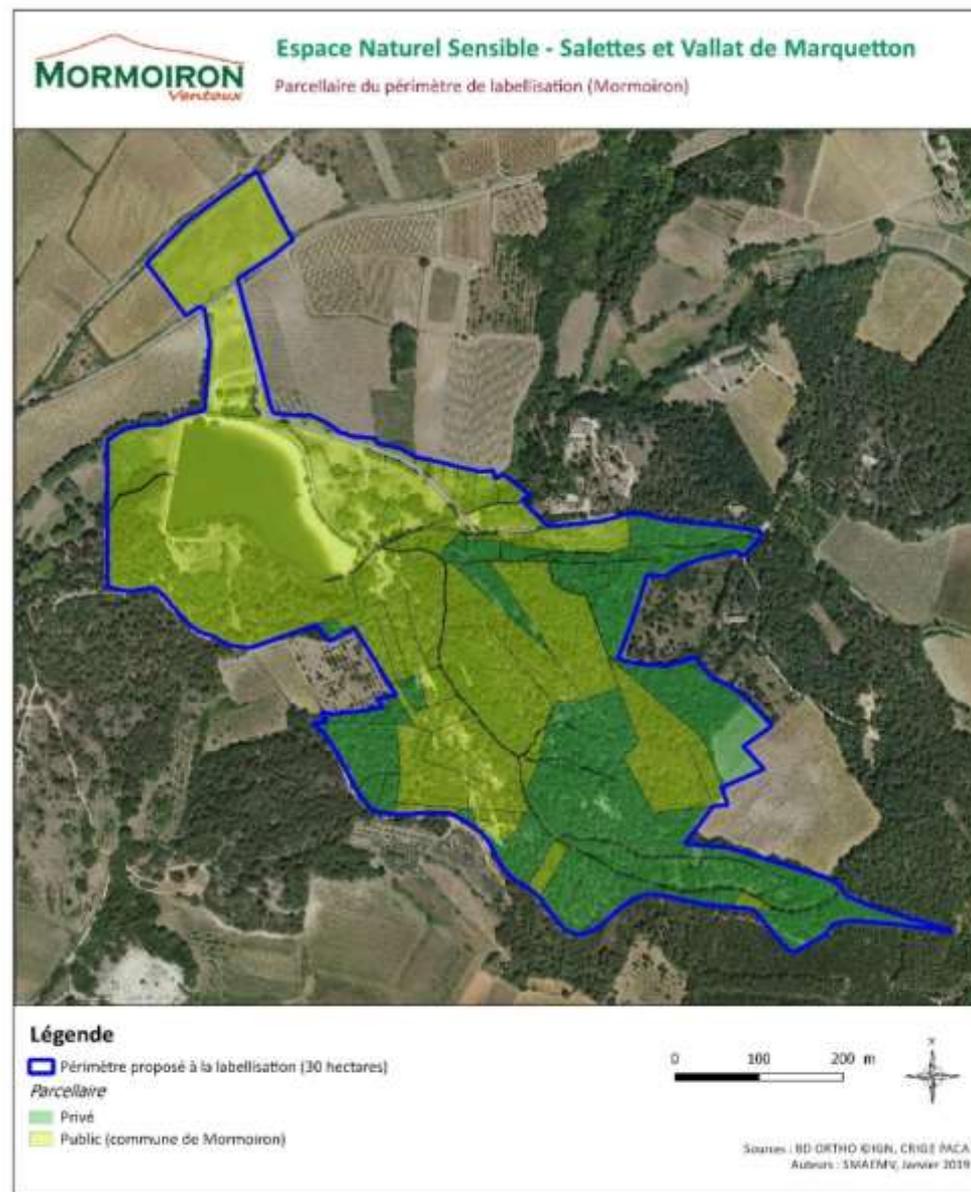


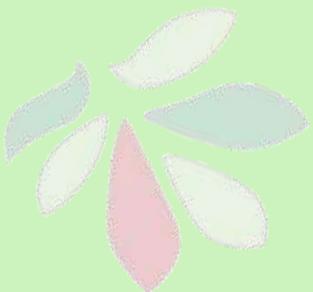
# Le projet d'ENS

## Labellisation du site des Salettes

### Nouvel ENS : Salettes et vallat de Marquetton

- ✓ 18 mars 2019 : Délibération communale
  - ✓ 21 juin 2019 : Délibération départementale
  - ✓ 16 juillet 2019 : 1<sup>er</sup> Comité de site
- ↓
- ✓ Juin-Décembre : Rédaction du **Plan de gestion de l'ENS** par le SMAEMV (Préfiguration du PNRMV)





# Le projet d'ENS

## Labellisation du site des Salettes

### Les orientations de gestion

Enjeu	Objectif à long terme
ASSURER LA GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SITE	<i>Coordonner la gestion du site</i>
	<i>Garantir la maîtrise foncière et d'usage du site</i>
CONFORTER L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DU SITE	<i>Améliorer les connaissances de la biodiversité</i>
	<i>Préserver les patrimoines naturels</i>
	<i>Redonner de la naturalité</i>
AMÉLIORER LA QUALITÉ D'ACCUEIL DU PUBLIC	<i>Réorganiser les accès et valoriser l'entrée</i>
	<i>Revaloriser les lieux d'accueil et unifier le site</i>
	<i>Assurer la sécurité du public</i>
FAVORISER LA DÉCOUVERTE DU SITE ET VALORISER LES PATRIMOINES	<i>Proposer des sentiers de découverte</i>
	<i>Partager les connaissances du site et sensibiliser le public</i>



# Le projet d'ENS

## La Zone de Prémption ENS

*Références réglementaires : articles 142-3 à 142-9 du code de l'urbanisme*

Le droit de préemption ENS permet aux collectivités d'acquérir du foncier en zone naturelle.

C'est un **outil de maîtrise foncière** sur les secteurs du territoire présentant un intérêt écologique et patrimonial.

Quand une unité foncière cohérente est acquise, le site fait l'objet de mesures de gestion concertées et d'aménagement pour l'accueil du public. Il est labellisé ENS et intègre le réseaux de sites ENS du Département.

### Deux types de Zones de préemption ENS

✓ Zone d'intérêt départemental :

Le Conseil départemental est titulaire du droit de préemption. S'il renonce à préempter, la commune bénéficie du droit par **substitution**.

✓ Zone d'intérêt local:

La Commune ou le PNR est titulaire du droit de préemption. Dans sa délibération, le Conseil départemental leur a directement **délégué** ce droit.

Il s'agit avant tout d'un **outil de veille foncière** : il permet au Département (ou à défaut la collectivité titulaire du droit de préemption) de connaître les projets de vente de parcelles sur un périmètre donné à enjeux environnementaux.



15 octobre 2019

Merci de votre attention